



**APPROBATION : 13/02/2014**  
**MODIFICATION :**



# Plan Local d'Urbanisme

## **8** Mémoire des annexes sanitaires



# Sommaire

<b>Sommaire</b>	<b>3</b>
<b>1- ALIMENTATION EN EAU POTABLE</b>	<b>4</b>
1-1- Caractérisation technique du service :	4
1-2- Nombre d'abonnés :	4
1-3- Nature des ressources utilisées :	4
1-4- Volumes Prélevés – Achetés ou Vendus :	5
1-5- Indicateurs de performance : selon les indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable prescrits pour les rapports annuels d'activités :	5
1-6- Périmètre de Protection du Barrage de la Gimond :	6
1-7- Le P.L.U. et les possibilités d'alimentation en eau potable	7
<b>2- ASSAINISSEMENT – EAUX USEES et EAUX PLUVIALES</b>	<b>8</b>
2-1- Caractérisation technique du service :	8
2-2- Indicateurs de performance :	10
2-3- Projets et évolutions sur le système d'assainissement de la Gare	10
2-4- Service Public De L'assainissement Non Collectif : SPANC	12
2-5- Eaux Pluviales	12
2-6- Le P.L.U. et les possibilités d'assainissement supplémentaires	13
<b>3- ANNEXE SANITAIRE DECHETS</b>	<b>14</b>
3-1- Système actuel	14
3-2- Le projet du SIMOLY	15

# 1- ALIMENTATION EN EAU POTABLE

## 1-1- Caractérisation technique du service :

Le territoire desservi regroupe les deux communes de Chazelles-sur-Lyon (5.208 habitants) et de Viricelles (440 habitants) – soit 5.648 habitants.

Le mode de gestion du service est la régie directe, c'est-à-dire que tous les équipements

(barrage, colonne d'amenée d'eau brute, station de traitement, réseaux publics et réseau de fourniture à d'autres collectivités) sont la propriété du Syndicat, qui procède lui-même à la protection de la ressource, le pompage de l'eau brute, son traitement, la distribution de l'eau potable, la facturation des abonnés, l'entretien et au renouvellement des canalisations.

## 1-2- Nombre d'abonnés :

- abonnés eau potable : 2884 à Chazelles-sur-Lyon (seulement 6 abonnés ne sont pas desservis par notre Syndicat, mais par une autre collectivité) :

2	249	181	2525	14	85	23
BERU Et STAEP	Abonnés Chazelles non assainis	Abonnés Viricelles	Abonnés Chazelles	Abonnés Viricelles non assainis	Agriculteur+ Espaces Verts	Jardins

- linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Chazelles-sur-Lyon : 57,300 km

Viricelles : 4,500 km

Colonne « Val d'Anzieux » : 6,200 km

## 1-3- Nature des ressources utilisées :

Le barrage est construit sur la rivière LA GIMOND, affluent de la COISE. Située sur les communes de GREZIEU-LE-MARCHE, POMEYS et AVEIZE, la retenue s'étend sur 5 hectares, avec une capacité de 343 000 m3.

Une fourniture d'eau en secours est prévue, en cas de sécheresse, de pollution, de panne de la station de traitement ou de casse sur le réseau, par le Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier, en

provenance de nappes alluviales et phréatiques (captage et traitement de l'île du Grand Gravier à Grigny).

Par ailleurs, une interconnexion a été réalisée pour desservir le Syndicat des Eaux du Val d'Anzieux et Plancieux en eau moins chargée en nitrates à fins de dilution, ce qui lui permet également de bénéficier du recours à l'eau fournie par la SDEI via le Syndicat des Monts du Lyonnais.

#### **1-4 Volumes Prélevés – Achetés ou Vendus :**

	2011	2012
- Volume d'eau brute prélevée au barrage :	504.619 M3	496.017 M3
- Volume d'eau traitée par la station :	413.799 M3	409.477 M3
- Volume d'eau achetée au Syndicat des Monts du Lyonnais :	101.968 M3	123.111 M3
- Volume d'eau distribuée (facturée aux usagers de Chazelles et de Viricelles pour les deux semestres) :	239.859 M3	237.969 M3
- dont M3 domestiques et assimilés (redevables au titre de la pollution):	212.957 M3	209.997 M3
- Volume d'eau vendue en gros à Bellegarde-en-Forez :	1.901 M3	1.596 M3
- Volume d'eau vendue au Val d'Anzieux : En 2012 (eau SDEI en totalité)	89.791M3	83.916 M3
- Volume d'eau utilisée pour le lavage des filtres de la station :	90.820M3	86.540 M3

#### **1-5 Indicateurs de performance : selon les indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable prescrits pour les rapports annuels d'activités :**

- Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire du réseau
- Mise à jour du plan au moins annuelle
- Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)
- Localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes
- indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés).

Une nouvelle procédure de suivi de l'application de l'arrêté a été initiée en fin d'année 2009, afin de mettre en place un dispositif ZSCE (zone soumise à contraintes environnementales) de protection de l'aire d'alimentation du Barrage.

- rendement du réseau de distribution : 77,52 % en 2012 (sachant que l'eau prise par les services d'incendie n'est pas quantifiée).

ANALYSES OPEREES SUR L ' EAU POTABLE :

TOUS LES JOURS

Eau Traitée : PH ; TH ; TAC ; Chlore Libre ; Chlore Total ; NO3 (analyseur en continu)

TOUS LES LUNDIS

Eau Brute	NH4		Eau Traitée	NH4
NO3	Mn		TA (eau de chaux)	Mn
NO2	Fe		Chlore libre	Fe
Ozone	PH		Chlore Total	PH
Turbidité	TAC		NO3	TH
	TH		NO2	TAC
			Ozone	Turbidité

En cas d'anomalie, les analyses sont refaites tous les jours de la semaine en eau brute et en eau traitée, pour permettre de réajuster les dosages des produits de traitement.

UNE FOIS PAR SEMAINE

Eau Brute en amont du Barrage : NH4 (Dans le cadre de la surveillance de la zone soumise à contrainte environnementale – mise en œuvre début 2011)

## **1-6 Périmètre de Protection du Barrage de la Gimond :**

Les différentes études menées ont montré une très forte vulnérabilité de l'aire d'alimentation du captage de la Gimond vis-à-vis du transfert des produits phytosanitaires et des nitrates provenant d'intrants d'origine agricole, et dans une moindre mesure par des apports d'origine non agricole.

Suite à ce diagnostic, un programme d'actions a été proposé et validé en comité de pilotage pour l'amélioration de la qualité de l'eau du barrage. Les objectifs sont :

Pas de dépassement de 25mg/l en entrée du barrage pour les nitrates,

Pas de dépassement des normes de potabilité en entrée du barrage pour les produits phytosanitaires.

Compte tenu des enjeux importants, s'agissant de l'eau potable distribuée aux abonnés, il est nécessaire d'associer tous les acteurs présents sur le territoire pour la mise en œuvre du volet agricole du programme d'actions. Un ingénieur agronome a été recruté, qui pilote l'ensemble des actions :

Connaissance du fonctionnement du territoire - Acquisition de données supplémentaires sur le terrain - Diagnostics à l'échelle des exploitations

Suivi de la qualité de l'eau

Mise en place de zones tampons

Application du conseil à la parcelle (Avec aide MAEt) - Aménagement des bâtiments d'exploitation - Aide à la conversion à l'Agriculture Biologique - Sensibilisation des acteurs du territoire

Entretien mécanique/ alternatif des bordures et fossés - Gestion des pâturages en bordure de Gimond- Achat de matériel alternatif – désherbage sur parcelles

### **1-7- Le P.L.U. et les possibilités d'alimentation en eau potable**

La commune de Chazelles-sur-Lyon prévoit dans les dix ans à venir une construction de 287 logements.

Les possibilités du barrage de la Gimond d'une part, et les capacités de la station de traitement d'autre part, permettent de faire face à cet accroissement. Les consommations actuelles sont assez largement inférieures à l'eau fournie dans les années précédentes, car particuliers et entreprises réalisent de réels efforts d'économie d'eau. Par ailleurs, l'interconnexion avec le Syndicat des Monts du Lyonnais nous met à l'abri de tout risque de pénurie.

## 2- ASSAINISSEMENT – EAUX USEES et EAUX PLUVIALES

### 2-1- Caractérisation technique du service :

Le territoire desservi regroupe les deux communes de Chazelles-sur-Lyon et de Viricelles (soit 5.648 habitants).

Le mode de gestion du service est la régie directe. Le syndicat est propriétaire de deux stations d'épuration (celle de LA GARE à VIRICELLES et celle de LA CHARANTAINE à CHAZELLES-SUR-LYON), l'ensemble des réseaux de collecte des eaux usées, trois déversoirs d'orage supérieurs à 2.000 équivalents-habitants :

Entrée STEP – La Gare	Les Calles
Zone Industrielle de Montalègre	

Même si la station d'épuration de la Gare fonctionne actuellement convenablement (d'après le rapport 2012 de la MAGE), il est possible que les volumes d'eaux usées brutes rejetés au milieu naturel via ces déversoirs soient considérables, ce qui ne correspond pas à un fonctionnement satisfaisant du système d'assainissement de la Gare.

En 2013, l'entrée de la station d'épuration de la Gare, sur le réseau principal, sera équipée d'une mesure de débit, avec comptage des eaux non traitées.

Sept stations de relevage :

Le Vallon	Route de Bellegarde
Le Martoret	Le Sec
Pierres Charves	Rochefournier
Les Roches	

Tous les postes de relèvement sont équipés de télésurveillance.

Le nombre d'abonnés au service, desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif est de 2714 :

Abonnés Assainissement Chazelles	6
Abonnés Eau et Assainissement Chazelles	2527
Abonnés Eau et Assainissement Viricelles	181

Linéaires de réseaux de collecte des eaux usées : 35 kilomètres, dont 70 % de réseaux unitaires et 30 % de réseaux séparatifs.

- La station d'épuration principale se situe au lieu-dit « La Gare » à Viricelles.  
Construction par FRANCE-ASSAINISSEMENT – mise en service : 1987  
Réhabilitation en 2004 PAR O.T.V.  
Capacité nominale : 6.000 équivalents-habitants  
1.300 M3/jour  
Système d'assainissement : boues activées.  
Milieu récepteur : Ruisseau de l'Anzieux  
300 kg/DBO 5/jour  
72 tonnes de matière sèche par an

D'après les données fournies, la station d'épuration de la Gare respecte la réglementation en vigueur en termes de rendements et de concentrations en sortie. Cependant, les débits déversés en tête de station et sur l'ensemble du réseau de collecte ne sont pas connus ni maîtrisés.

La station d'épuration est bien entretenue et fonctionne correctement.

- Une unité de décantation-filtration complémentaire se situe au lieu-dit « La Charontaine », qui peut traiter les effluents de 400 équivalents-habitants par un système de filtres biologiques plantés de roseaux.  
Le Syndicat précise toutefois que 250 EH sont raccordés à ce jour sur cet ouvrage soit 60% environ de la capacité nominale de l'ouvrage. La capacité résiduelle hydraulique de l'ouvrage n'a pas été appréhendée

- Quantité d'eaux usées facturées aux abonnés en 2011 : 188.264 M3  
en 2012 : 188.747 M3

( sachant que la dégressivité réglementaire sur les quantités assainies est appliquée).

- Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration : 346,20 tonnes en 2012.  
Ces boues d'épuration sont enlevées et traitées par la société TERRALYS, site de Saint-Priest-la Roche (arrêté préfectoral n° 19861 du 15 mars 2005 et arrêté complémentaire du 15 novembre 2011). Elle assure le traitement biologique des boues par compostage justifiant leur intérêt agronomique, et réalise le recyclage de ce compost en agriculture.

- La mise en place des équipements d'auto surveillance nécessaires pour les déversoirs supérieurs ou égaux à 2000 EH va intervenir dans les années futures. En effet, les modifications suite aux différents travaux de mise en séparatif vont considérablement changer la nature de nos réseaux (unitaire en séparatif).

## 2-2- Indicateurs de performance :

- taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées :
  - . nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif : proche de 100 % (tous les habitants de la zone, sauf de rares abonnés du centre ville disposant de fosses septiques, équipements qui vont disparaître dans les années à venir).
- connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées :
  - . existence d'un plan du réseau couvrant 95 % du linéaire du réseau de collecte hors branchements et mise à jour du plan au moins annuelle ;
  - . informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année de pose) ;
  - . localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...).
- conformité de la collecte des effluents - conformité des équipements d'épuration - conformité de la performance des ouvrages d'épuration :

Nos stations bénéficient de l'assistance de la MAGE pour le suivi technique, qui réalise un bilan annuel. En 2012, il conclut à un entretien et un suivi de l'installation correctement réalisés. Les résultats sont bons pour l'ensemble des paramètres :

Date	DBO 5	DCO	MES	NH4	NO2	NO3	NTK	Pt	PO4	PH
22/05/2012	3	24	6	0,38	0,28	35,4	1,8	0,53	1,45	7,05
21/09/2012	3	23	5	3	0,72	20	5,3	0,53	1,27	7,40

- taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation : 100 %

## 2-3- Projets et évolutions sur le système d'assainissement de la Gare

Plusieurs évolutions et projets sont à prendre en compte sur le territoire communal.

Certains prévoient une augmentation des charges organiques et hydrauliques (urbanisation future), d'autres entraînent une diminution de ces charges (travaux divers, départs d'établissements particuliers, etc.) :

La commune de Chazelles prévoit la construction de 3 lotissements sur le système d'assainissement de la Gare, soit 320 EH supplémentaires, dont 140 EH d'ici à 3 ans et le reste d'ici 2023.

L'établissement PROVOL, a déménagé en avril 2013 sur une autre commune. L'entreprise avait des rejets évalués à 11.2 m<sup>3</sup>/j (taux de rejet estimé à 77%). Les flux moyens et concentrations de rejet de cette entreprise n'étaient pas connus, une estimation a été réalisée sur la base d'une étude de l'agence de l'Eau Loire Bretagne. PROVOL consommait en moyenne 4.766 M3 / an.

Si on considère que la consommation moyenne des particuliers est de 25/M3/An/Habitant, on arrive à une équivalence de 190 habitants – mais en quantité d'eau

Il est difficile d'estimer la charge polluante des flux de PROVOL qui était très importante (graisses qui bouchaient les regards de la STEP) – mais auparavant le SIEA procédait au nettoyage tous les 2 jours, et que depuis le départ de PROVOL, une fois tous les 10 jours. Donc, si on multiplie les 190 Eq/h par 3, on obtient 570 Eq/H,

Le syndicat envisage d'augmenter la capacité de la station d'épuration à 6 500 EH d'ici une dizaine d'années, soit une capacité de traitement estimée à 1 525 m<sup>3</sup>/j et 390 kg de DBO5/j.

Des mises en séparatif sont envisagées de 2013 à 2016 sur un secteur important : rue Claude Protière, carrefour Saint-Roch, ZAC des Pupières et le quartier de Bras de Fer. Ces travaux permettront une diminution conséquente de la surface active raccordée et donc des eaux claires parasites météoriques arrivant en station, mais non précisément chiffrée (de l'ordre de - 25% selon le SIE d'après les résultats des mesures réalisées en 1999 dans le cadre du diagnostic des réseaux). Les travaux s'accompagneront très probablement également d'une diminution du taux d'eaux claires parasites permanentes. En effet, la démarche la plus courante lors de mises en séparatif est de maintenir le réseau unitaire, si son état le permet, pour la collecte des eaux pluviales, et de créer un réseau neuf, donc ne drainant pas d'eaux claires parasites permanentes, pour la collecte des eaux usées. La diminution du volume d'eaux claires parasites permanentes n'est pas non plus précisément chiffrée, mais devra elle aussi être conséquente.

Les zones urbanisables des secteurs Pierre Charves / Le Sec seront raccordées lors de leur aménagement à une nouvelle station d'épuration de type filtres plantés de roseaux (à créer). Cette station permettra également de délester un peu la station d'épuration de La Gare, puisque les effluents existants actuellement récupérés par le poste de refoulement Pierre Charves seront dévoyés vers ce nouvel ouvrage. Le nombre d'habitations actuellement raccordées au poste de refoulement a été sommairement estimé à 260, soit 560 EH, d'après le taux moyen d'habitants par logement de 2.15 (Insee 2009). En considérant les ratios suivants : 60 g DBO5/EH.j, 72 l/j.EH pour les habitations en secteur séparatif, 300 l/j.EH pour les habitations en secteur unitaire (cf. présence d'eaux claires parasites permanentes), les charges moyennes sont estimées à 34 kg DBO5/j et 41 m<sup>3</sup>/j.

Ainsi, et sous réserve que ces travaux soient réalisés, que le syndicat s'assure que la pluie mensuelle puisse être acheminée et traitée à la station d'épuration de La Gare et que la commune de Viricelles (également raccordée sur ce système) n'ait pas de projet particulier ; le système d'assainissement de la Gare pourra à terme accueillir les effluents actuels et futurs, d'autant plus que les projets d'urbanisation s'étalent sur plusieurs années.

## **2-4- Service Public De L'assainissement Non Collectif : SPANC**

Depuis Septembre 2009, le Syndicat des Eaux Chazelles-Viricelles a dévolu sa compétence « assainissement non collectif » au Simacoise qui exerce désormais cette compétence dans les deux communes associées, pour les bâtiments non reliés au réseau public d'assainissement, c'est-à-dire qu'il réalise le diagnostic des installations existantes d'une part, et assure l'assistance technique à la réalisation des installations nouvelles d'autre part.

Il peut proposer des services complémentaires (vidange des fosses à un prix très compétitif par des entreprises compétentes, établissement de plans pour les installations nouvelles,...).

Les installations en Assainissement Non Collectif représentent 249 logements (222 logements pour Chazelles et 27 pour Viricelles),

Aucune habitation en assainissement autonome n'est située à l'intérieur d'un périmètre de protection de captage ni au sein d'une zone pouvant être soumise à des inondations.

D'une manière générale, les parcelles des habitations étudiées ne semblent pas présenter de contraintes particulières à la mise en place d'assainissement non collectif, hormis au niveau des lieux-dits Jancenay (1 habitation), le Mont (9 habitations) et Aux Roches (5 habitations - aujourd'hui raccordées).

## **2-5- Eaux Pluviales**

La commune de Chazelles assure la gestion et l'exploitation des réseaux d'eaux pluviales ainsi que de certains fossés (voiries communales). La taxe eaux pluviales n'est pas encore instaurée à l'échelle de la commune.

Le système d'assainissement de la commune est principalement constitué de réseaux unitaires ou pseudo-séparatifs. Le réseau pluvial figure sur le plan des réseaux d'assainissement, fourni en annexe.

Des fossés enherbés assurent la collecte des eaux de voirie (notamment au droit des différentes routes départementales) et des parcelles.

La commune compte un linéaire de canalisations d'eaux pluviales de l'ordre de 22 km.

Le territoire communal présente de nombreux talwegs permettant d'évacuer les eaux d'origine météorique. La présence de plusieurs exutoires permet de limiter la concentration des eaux pluviales.

Un ouvrage de rétention est recensé sur le système d'assainissement séparatif de la Charantaine.

L'ensemble des réseaux est fortement sollicité mais ceux-ci semblent toutefois en mesure de prendre en charge de nouveaux apports d'eaux pluviales, à condition que ceux-ci soient régulés. Des règles en termes de gestion des eaux pluviales doivent donc être instaurées afin de ne pas dégrader davantage la situation actuelle.

Les principales anomalies constatées sur le territoire communal et liées aux eaux pluviales, sont observées :

- Secteur des Calles, où une partie des débordements constatés rue Verpilleux et sur la voie communale des Calles a déjà été supprimée grâce à des travaux de mises en séparatif en amont. La mise en place d'un ouvrage de rétention est envisagée par la commune sur ce secteur.

- Secteur Montalègre, où le fonctionnement des déversoirs d'orage de la rue Claude Brosse et de la route de Bellegarde est problématique. Des mises en séparatif sont envisagées par le SIEA en amont et notamment rue de Saint-Galmier, suite à celles déjà réalisées rue Lamartine.

- Secteur Pierres-Charves, où les berges du talweg sont fortement érodées. Le phénomène est accentué par le fonctionnement continu du déversoir d'orage en amont du poste de refoulement Pierre Charves.

La mise en place d'un bassin de rétention des eaux pluviales est envisagée par la commune en contrebas.

## **2-6- Le P.L.U. et les possibilités d'assainissement supplémentaires**

La commune de Chazelles-sur-Lyon prévoit dans les dix ans à venir la construction de 287 logements.

En 2013, nous avons mandaté un bureau pour faire l'étude d'un bassin de rétention des eaux pluviales dans le secteur des Calles, (bassin devant être réalisé en 2014-2015), et de fait, mettre en séparatif une partie importante de la commune de Chazelles, soit environ le quart de la population. Ces travaux vont commencer en 2013, et se poursuivre jusqu'en 2016. L'objectif de réduction des eaux claires parasites est d'environ 25 %.

D'autre part, il est prévu dans le cadre du projet d'urbanisation de la commune, la création de plusieurs unités de traitement par filtres plantés de roseaux, ce qui permettra d'alléger la station d'épuration de La Gare.

Pour les futures constructions 2013-2014 (environ 80 EH), les effluents seront dirigés sur notre nouvelle installation de la Charantaine chargée à l'heure actuelle à hauteur d'environ 40%.

### **Niveau de traitement actuel**

D'après les tableaux de charges pour 2012, les charges collectées correspondent à 5300 EH en moyenne et 8633 EH en pointe. Le niveau de traitement actuel est très correct d'après les résultats d'autosurveillance.

En prenant en compte le fait que nous n'accepterons que des effluents domestiques stricts, l'augmentation des charges hydrauliques et organiques induites par les nouvelles constructions, bien que non négligeable, reste faible par rapport à la capacité nominale.

La surcharge occasionnée pour le traitement des boues semble assez faible par rapport à notre capacité de traitement. Le filtre bande est en service 2 à 3 jours maximum par semaine.

Pour la capacité de stockage, n'ayant pas les résultats que nous serions en droit d'attendre avec notre filière de séchage solaire, nous étudions une nouvelle filière avec filtres plantés de macrophytes, pour une capacité de 6500 EH.

Compte tenu des éléments exposés précédemment, en prenant en compte la réduction des eaux parasites suite à nos futurs travaux, la diminution d'une grande partie de la charge polluante industrielle à la suite du départ d'une entreprise, la faible quantité de pollution des nouveaux raccordements, leurs répartitions sur les deux installations et les modifications à intervenir sur les déversoirs d'orage, nous estimons que nos stations sont en capacité de recevoir les prochains raccordements, sur les dix prochaines années.

## **3- ANNEXE SANITAIRE DECHETS**

### **3-1- Système actuel**

Chazelles sur Lyon fait partie du Syndicat Intercommunautaire des Monts du Lyonnais (SIMOLY), qui regroupe 34 communes totalisant 38 960 habitants et dont une des compétences est le traitement des déchets ménagers et assimilés.

C'est le SIMOLY qui assume le traitement des déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères, tri sélectif et bas de quai des déchèteries du territoire). Les ordures

ménagères sont centralisées au quai de transfert de Ste Foy l'Argentière puis transférées par le SIMOLY au centre d'enfouissement technique de Roche la Molière.

En 2012, le traitement des ordures ménagères a représenté 197 kg/an/hab pour un coût de 19.77 € par habitant (hors collecte gérée par les Communautés de Communes).

En 2001 le SIMOLY a mis en place le tri sélectif sur son territoire (emballages légers collectés en porte à porte, verre en conteneur et journaux magazines en conteneurs).

En 2012, le traitement des sacs jaunes a représenté 18.34 kg/an/hab, les journaux magazines 20,88 kg/an/hab, les verres, 30,23 kg/an/hab.

### **3-2- Le projet du SIMOLY**

Le SIMOLY a signé avec le Conseil Général de la Loire un contrat d'objectifs.

Celui-ci a pour but de réduire les déchets à la source, intégrer au sein des déchèteries la collecte de l'amiante et du plâtre, développer le compostage collectif...

Le SIMOLY est également engagé au sein du SYDEMER (SYndicat mixte d'étude pour le traitement des DÉchets MÉnagers et assimilés Résiduels du Stéphanois et du Monbrisonnais- 9 EPCI adhérentes).

Actuellement, les déchets résiduels du territoire sont confiés à une société, propriétaire et exploitante de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Borde Matin à Roche-la-Molière.

Aucune valorisation des déchets ménagers résiduels n'est effectuée, avant stockage, sur ce site. Par ailleurs, sa durée de vie est limitée à 2026.

L'enjeu pour le SYDEMER est donc de mettre en place, avant cette échéance, une filière de valorisation-traitement plus vertueuse pour l'environnement.

L'ensemble du programme est conforme au plan Départemental d'élimination des déchets de la Loire.

Rappel :

Les Communautés de Communes effectuent la collecte des ordures ménagères, la Communauté de Communes les Hauts du Lyonnais effectue par convention et pour le compte des deux autres Communautés de Communes la collecte du tri sélectif (sacs jaunes). Le SIMOLY ne gère que le traitement des déchets ménagers et résiduels.

